

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE)
(articles L.2333-6 et suivants du code général des collectivités territoriales)

Déclaration initiale des supports au 1^{er} janvier de l'année d'imposition 2021

Si vous avez plusieurs établissements, veuillez établir une déclaration par établissement (en téléchargeant autant de formulaires que nécessaire).

Raison sociale :	N° SIRET :
.....	
Nom et prénoms du dirigeant :	N° de SIRET de facturation (si différent) :
.....	
Nom de l'enseigne :	Adresse de l'établissement *
.....
.....
Activité :	Adresse de facturation (si différente) :
.....
.....
Date d'ouverture (uniquement si en 2021) :
.....
Coordonnées de la personne (en charge de la TLPE) à contacter :	
Nom et prénom :	
Tel fixe : Tel portable :	
E-mail :	

*Il est inutile de préciser le code postal

Engagement du déclarant (exploitant du support)

Je soussigné(e), (nom, prénoms), certifie exacts les renseignements ci-dessus, ainsi que ceux contenus dans les documents descriptifs ci-dessous, relatifs aux recensements des supports publicitaires situés sur le territoire de la commune.

Je note que les informations contenues dans ce recensement seront utilisées pour l'émission du titre exécutoire.

Tout recours juridictionnel à l'encontre de la déclaration suspend son caractère exécutoire.

Fait à, le

Tampon et signature

Cette déclaration peut être accompagnée par tout élément que le déclarant jugera utile (photographie notamment).

La Ville d'Alès s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Pour toute information : <https://www.ales.fr/donnees-personnelles/>

Conformément aux articles L.2333-15 et R.233-16 du CGCT, toute déclaration omise, incomplète, inexacte ou faite hors délai est punie d'une peine d'amende de 4^e classe. Chaque support publicitaire donne lieu à une infraction distincte.

Descriptif des enseignes présentes au 1er janvier 2021

Type de dispositif (voir schéma ci-dessous) Ex : panneau, drapeau, totem, vitrophanie, lettrage, banderole, store, bâche..	Localisation (à cocher)							Inscription	Longueur (en mètre) (L)	Hauteur (en mètre) (H)	Nombre de faces (N)	Surface en m ² (L x H x N)
	Scellé au sol	Sur façade (parallèle)	Sur façade (perpendiculaire)	Sur toiture	Sur vitrage extérieur	Sur clôture	Sur store					
Total des surfaces												

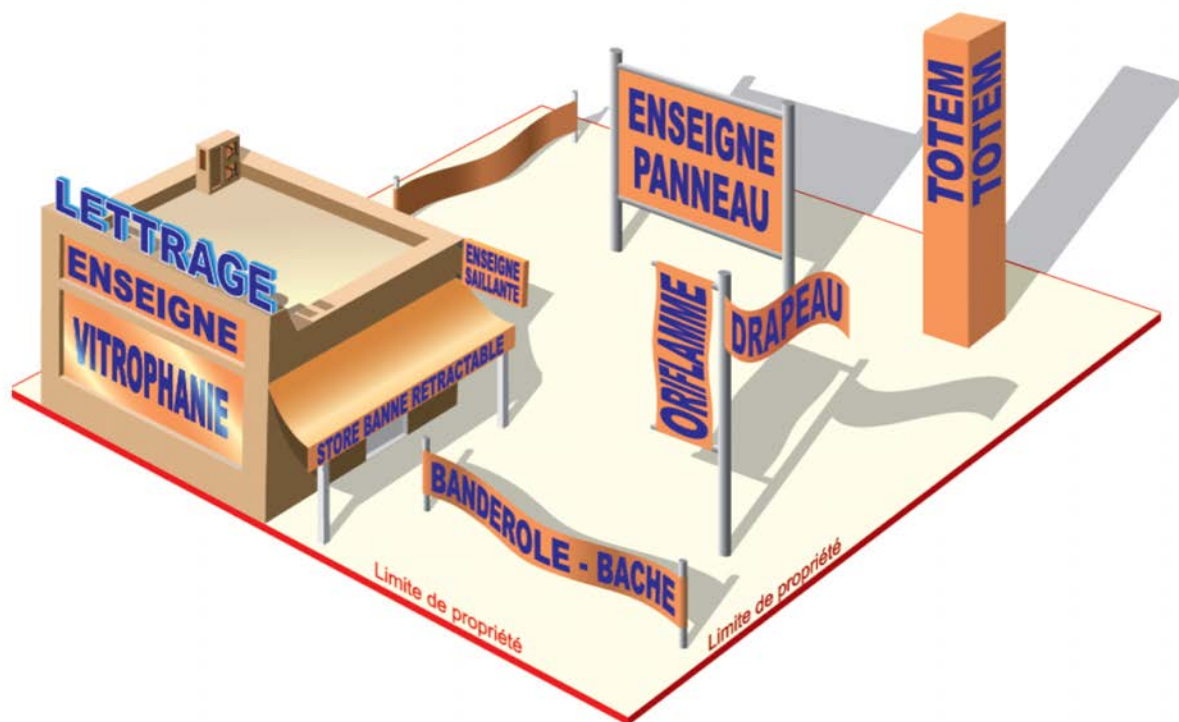
Descriptif des pré-enseignes non numériques présentes au 1er janvier 2021

Type de dispositif	Localisation		Adresse exacte	Inscription	Longueur (en mètre) (L)	Hauteur (en mètre) (H)	Nombre de faces (N)	Surface en m ² (L x H x N)
	Scellé Au sol	Apposé Sur mur						
Total des surfaces								

Descriptif des pré-enseignes numériques présentes au 1er janvier 2021

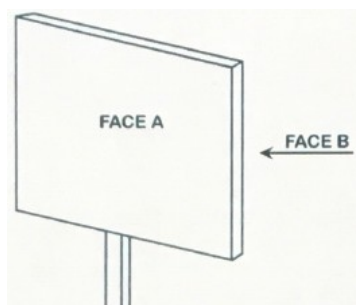
Type de dispositif	Localisation		Adresse exacte	Inscription	Longueur (en mètre) (L)	Hauteur (en mètre) (H)	Nombre de faces (N)	Surface en m ² (L x H x N)
	Scellé au sol	Apposé Sur mur						
Total des surfaces								

Exemples non exhaustifs de supports assujettis à la TLPE

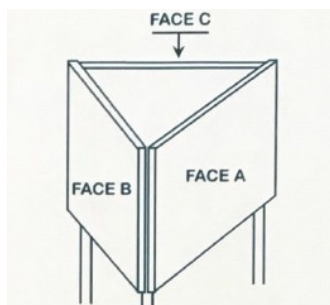


La taxation se fait par face. Se reporter au guide pour la prise des mesures.

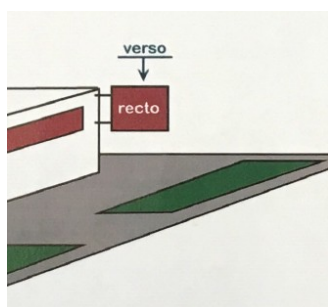
Panneau avec 2 faces



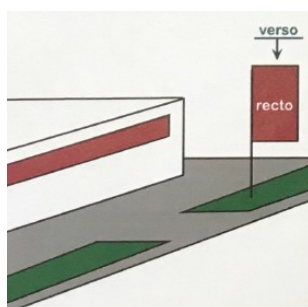
Panneau avec 3 faces



Panneau en saillie recto/verso : 2 faces



Drapeau en saillie recto/verso : 2 faces



Totem recto/verso : 2 faces

